

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 24 septembre 2020**

Date de la convocation : 10 septembre 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Victor DUDRET, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Marie-Claire NÉ, Marc PEDELABAT, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU.

Membres suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU).

ETAIENT EXCUSÉS :

Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Nicolas PATRIARCHE.

ETAIENT ABSENTS :

Mohamed AMARA, Jérôme MARBOT, Francis PEES, Eric SAUBATTE, Claude ANTIN. Didier LARRAZABAL.

**N° 2 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut toutefois, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président propose de fixer à 2 le nombre de vice-présidents du Syndicat Mixte du Grand Pau.

Le Comité décide de fixer le nombre de Vice-Présidents à 2.

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Victor DUDRET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Victor Dudret", written over the printed name.